



Formulaire de demande de permis de lotissement

Coût : 105.00\$ par lot

+ frais pour évaluation + frais pour compensation (parcs et terrains de jeux)

Ceci constitue une **demande d'étude du dossier** en vue de l'obtention d'un permis, nous vous prions donc de bien remplir ce formulaire avec le maximum de précision et en conformité avec les normes municipales. **Veillez prendre note qu'il est interdit de commencer les travaux de constructions avant que le permis ne soit émis. Le paiement s'effectuera au début de la demande.**

LOTISSEMENT DE TERRAIN (2 lots et moins)

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
1. Plan préparé par un Arpenteur-géomètre (3 copies)	<input type="checkbox"/>
2. Attestation que le(s) terrain(s) est (sont) apte à recevoir un système de traitement des eaux usées en vertu du règlement Q-2, r-22, signée par un Ingénieur ou un Technologue;	<input type="checkbox"/>
3. Dans les cas d'une zone de mouvement de masse, une attestation d'un Ingénieur démontrant l'aptitude du terrain à recevoir l'aménagement proposé compte tenu des caractéristiques pédologiques, hydrologiques et géologiques;	<input type="checkbox"/>
4. Avis favorable à un changement d'usage du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs dans le cas d'un terrain touchant à un site d'élimination des déchets.	<input type="checkbox"/>
5. Le propriétaire du terrain a payé les taxes municipales qui sont exigibles à l'égard des immeubles compris dans le plan.	<input type="checkbox"/>

Note 1. L'approbation, par l'officier désigner, de l'opération cadastrale n'entraîne aucune obligation pour la municipalité d'émettre un permis de construction ou un quelconque certificat.

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT (3 lots et plus)

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
1. Trois (3) exemplaires du plan de l'avant-projet de lotissement fait par un arpenteur-géomètre montrant	<input type="checkbox"/>
1. Les numéros et les limites des lots proposés et le cas échéant, un projet de morcellement pour l'ensemble des terrains adjacents qui appartiennent au lotisseur ou qui tombent sous sa responsabilité ;	
2. Les dimensions et la superficie totale du lotissement ainsi que les lignes des lots proposés et leurs dimensions approximatives ;	
3. Le tracé, la pente et l'emprise des rues proposées et des rues existantes ou déjà acceptées, avec lesquelles communiquent les rues proposées incluant, s'il y a lieu, des rues permettant d'éventuelles connexions avec les lots environnants;	
4. Le relief du sol exprimé par des courbes topographiques à intervalle d'un mètre cinquante (1,50 m) ou à intervalle jugé approprié par l'Officier désigné ;	
5. Les caractéristiques du terrain telles les cours d'eau, les fosses d'égouttement, les marécages, le roc de surface, les boisés, le drainage des terrains, etc. ;	
6. L'emplacement du niveau de l'eau et toute marge minimale requise aux règlements d'urbanisme par rapport au cours d'eau ;	
7. L'emplacement des zones exposées aux glissements de terrain;	
8. Les infrastructures et services publics existants et requis ;	
9. Les servitudes et les droits de passage ;	
10. La superficie totale des espaces réservés aux diverses catégories d'utilisation du sol (ex. : résidentielle, commerciale) et le pourcentage respectif de ces espaces par rapport à la superficie totale du lotissement ;	
11. S'il y a lieu, l'espace réservé pour les parcs, l'espace en état naturel et le pourcentage respectif de ces espaces par rapport à la surface totale du lotissement ;	
12. L'espace réservé pour les sentiers piétonniers et les pistes cyclables s'il y a lieu;	
13. La date, le titre, le nord, l'échelle ;	
14. Le type de zonage du secteur concerné ;	
15. Les bâtiments et constructions existants;	
16. Les phases de développement s'il y a lieu;	
17. La délimitation du niveau de l'eau en fonction des différentes côtes de récurrence si la propriété est située à l'intérieur des limites des plaines inondables;	

2. Un rapport préliminaire signé par un ingénieur ou un technologue professionnel confirmant que chacun des lots est apte à recevoir une installation septique et un ouvrage de prélèvement d'eau	<input type="checkbox"/>
<p>1. Un rapport préliminaire signé par un ingénieur ou un technologue professionnel confirmant que chacun des lots montrés sur le plan d'avant-projet de lotissement est apte à recevoir une installation septique et un ouvrage de prélèvement d'eau conforme à la réglementation en vigueur, tant municipale que provinciale. Ce rapport doit indiquer pour chaque des lots à l'étude :</p> <p>a) Le nombre de chambres à coucher maximal à desservir;</p> <p>b) Le niveau de perméabilité du sol récepteur établi à partir d'une analyse de sédimentation effectuée par un laboratoire certifié ISO et ce, à tous les deux lots proposés;</p> <p>c) Un plan à une échelle identique à l'avant-projet présenté illustrant les sondages d'inspection, l'emplacement des ouvrages de prélèvement d'eau proposés et des éléments épurateurs;</p> <p>d) La location des installations septiques et des ouvrages de prélèvement d'eau existants des lots voisins.</p>	
3. Une étude d'incidence environnementale produite par un professionnel	<input type="checkbox"/>
<p>1. Une étude d'incidence environnementale produite par un professionnel laquelle devra, entre autres, indiquer :</p> <p>a) un inventaire sommaire de la faune et de la flore présente;</p> <p>b) les espèces florales et fauniques menacées et des mesures de protection le cas échéant;</p> <p>c) la localisation des cours d'eau et des milieux humides;</p> <p>d) le drainage naturel des eaux;</p> <p>e) les impacts du projet de lotissement proposé sur l'environnement et des recommandations pour les minimiser.</p> <p>2. La superficie bâissable de chacun des lots proposée;</p> <p>3. Les intentions relativement au drainage des eaux de surface incluant s'il y lieu tout l'espace réservé pour un bassin de rétention;</p>	
4. Le nom et l'adresse du propriétaire ainsi que sa signature ou son autorisation écrite s'il ne fait pas la demande lui-même;	<input type="checkbox"/>
5. Dans les cas d'une zone de mouvement de masse, une attestation d'un Ingénieur démontrant l'aptitude du terrain à recevoir l'aménagement proposé compte tenu des caractéristiques pédologiques, hydrologiques et géologiques;	<input type="checkbox"/>
6. Avis favorable à un changement d'usage du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs dans le cas d'un terrain touchant à un site d'élimination des déchets.	
7. Toute autre information jugée nécessaire par la Municipalité.	<input type="checkbox"/>

Note 1. L'approbation, par l'officier désigner, de l'opération cadastrale n'entraîne aucune obligation pour la municipalité d'émettre un permis de construction ou un quelconque certificat.

Attention : Le fait de ne pas inclure un des documents entraînera des délais dans l'étude de votre dossier.

RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES		
Identification du requérant		
Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone cellulaire :	
Téléphone travail :	Courriel :	

Je _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant si rapporter.
 Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : _____

Signature du requérant : _____